

ID: 085-200023778-20220707-DCB2022 06 13-DE



RELEVE DE LA DECISION Nº 2022 06 13

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération Lors de sa réunion du 7 juillet 2022

(en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Muriel HABERT (en remplacement d'Isabelle TESSIER).

Excusés: Isabelle TESSIER, Yann THOMAS, Philippe MOREAU, Dominique MALARY.

Reconduction pour 2022/2023 des conventions d'utilisation des équipements sportifs et culturels de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour les associations et organismes de la collectivité

L'utilisation des équipements sportifs et de la salle de musique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est soumise à un conventionnement entre la Communauté d'Agglomération et les organismes, les associations et les établissements scolaires du second degré qui utilisent ces installations.

Pour l'année 2022/2023, la reconduction des conventions d'utilisation des équipements sportifs et de la salle de musique, est proposée pour les organismes, les associations, les intervenants extérieurs, les établissements scolaires du second degré suivants :

Pour le multiplexe aquatique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

- Access Vie
- Breteam Surf Club
- Sub Atlantique Plongée
- Pays de Saint Gilles Croix de Vie Vendée Triathlon
- Centre de Secours de Saint Gilles Croix de Vie
- Gendarmerie Nationale
- Collège Garcie Ferrande
- Collège privé Saint Gilles
- Madame COLLET Corinne sage-femme.

Pour la salle de gymnastique sportive située au Fenouiller

- Alcyons gymnastique
- Club de l'Amitié la Retraite Sportive
- Centre de secours de Saint Gilles Croix de Vie
- Collège Garcie Ferrande
- Collège privé Saint Gilles.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr



Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

5-0

ID: 085-200023778-20220707-DCB2022_06_13-DE

Pour la salle de judo située à Commequiers

- · Doio Commeguiers
- Taekwondo de l'Océan
- Mairie de Commequiers
- · Corasport.

Pour le stand de tir situé à Saint Hilaire de Riez

- STPRV
- ASAG
- Gendarmerie
- Aventure Kaki.

Pour les équipements du complexe sportif du lycée de Saint Gilles Croix de Vie

- Handball Club du Havre de Vie
- Vollev Ball Riez Vie
- Badmin'tonic
- Etoile Riez vie BASKET
- Khoreia Danse
- Collège Garcie Ferrande
- Collège prive Saint Gilles
- · Pays de Saint Gilles Vendée Athlétisme
- Lvcée
- · Centre de Secours de Saint Gilles Croix de Vie
- · Gendarmerie Nationale.

Pour la salle de musique située à L'Aiguillon sur Vie

FASILA.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des statuts modifiés et transformation de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

<u>Article 1</u>: d'approuver la reconduction des conventions d'utilisation des équipements sportifs et culturels du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération par les associations et organismes de la collectivité;

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 085-200023778-20220707-DCB2022_06_13-DE

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'utilisation des équipements sportifs et culturels du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 1 2 JUIL. 2022

- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le: 1 2 JUIL. 2022

Givrand, le 12 juillet 2022

Le Président,

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.